

**Finalité et fonctions principales du traitement** (cadre légal particulier s'il y a lieu)

Le traitement a pour finalité la dématérialisation à la source des formulaires « protocoles de soins ALD », via un remplissage en ligne des formulaires par les médecins, pour traitement par l'Assurance Maladie puis mise à disposition de l'information qu'ils contiennent aux acteurs de la prise en charge.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la dématérialisation des documents administratifs, de la maîtrise médicalisée et des services aux professionnels de santé.

La loi du 13 août 2004 relative à l'Assurance Maladie a assigné l'objectif d'une dématérialisation des éléments constitutifs du protocole de soins et de sa restitution à tous les participants légitimes à la prise en charge médicale du bénéficiaire des soins.

Il permettra un allègement de la charge purement administrative de traitement des données par les échelons médicaux au profit du développement de l'expertise médicale.

Le traitement répond également aux spécifications du Décret n°2006-143 du 9 février 2006 relatif aux modalités d'accès des médecins aux données relatives aux prestations servies aux bénéficiaires de l'Assurance Maladie et modifiant le code de la Sécurité Sociale.

Le protocole de soins est un document établi conjointement par le médecin soignant et le médecin conseil de l'Assurance maladie pour prendre en charge une affection de longue durée. Il précise le diagnostic et les soins qui seront apportés au bénéficiaire. La durée de sa validité est de cinq ans au maximum selon les instructions en vigueur en avril 2007.

Ce service permet :

- De partager des informations entre professionnels et avoir une meilleure coordination des soins,
- De connaître le périmètre des soins pris en charge à 100% au moment de la prescription par le prescripteur.



**Catégories de personnes concernées par le traitement**

► Assurées RSI

<b>Catégories de données à caractère personnel</b> (même codification que formulaire CNIL de Déclaration normale + autres au-delà de P)	<b>Catégories de destinataires des données, internes ou externes</b> (toutes catégories de données si ►...)	<b>Durée de conservation des données</b> (toutes catégories de données si ►...)
<p>► Etat-civil, Identité, Données d'identification</p> <p>► Identité du professionnel de santé</p> <p>► Données administratives de prises en charge</p> <p align="center"><u>Données sensibles</u></p> <p>► As) N° de sécurité sociale (NIR) autorisé pour RSI (art. R115 du code de la Sécurité Sociale, décret 85-420)</p> <p>► Données de santé : pathologies, diagnostics, traitement, données médicales de prise en charge</p>	<p>► Médecin traitant rédacteur du protocole de soin</p> <p>► Agents et médecins conseils habilités du service médical des caisses RSI</p> <p>► Médecins conseils caisse Nationale</p>	<p>Les données sont conservées pendant toute la durée d'effet du protocole dans la base PSE de la CNAMTS.</p> <p>Certaines données peuvent être enregistrées dans le traitement ARCHIMED (cf déclaration CNIL du traitement).</p> <p>Au-delà de la date de fin de validité du protocole, seul le médecin rédacteur du protocole et médecins conseils RSI peuvent ensuite y accéder pendant en lecture seule pendant 37 mois.</p>

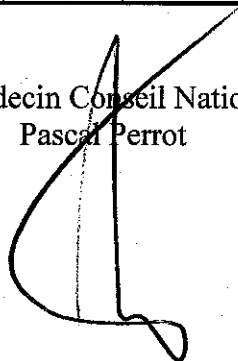
**Transferts de données hors RSI / Interconnexions, mises en relation avec d'autres traitements**

Le Protocole de Soins Electronique est un téléservice mis à disposition par la CNAMTS et déclaré à la CNIL via demande d'autorisation sous le n°1232347. Il est accessible par l'intermédiaire de l'applicatif ARCHIMED (déclaration normale modification v4).

	<b>Protocole de Soins Electronique</b> <b>Conformité au décret n° 2015-391 du 3 avril 2015</b>	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	<b>Information aux « personnes concernées »</b>	Page 2 sur 2

Responsable du traitement	Service(s) responsable(s) de la mise en œuvre
Directeur général de la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants  Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex	Direction de la gestion des risques et de l'action sociale (DGRAS)  Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex
Service(s) en charge des droits d'accès et de rectification	Création/Modifications/Suppression : date, référence, cause (purge de la fiche 3 ans après suppression du traitement)
Caisse de base de rattachement de l'assuré (coordonnées disponibles sur le site internet <a href="http://www.le-rsi.fr">www.le-rsi.fr</a> ou à la Caisse Nationale)  à défaut : Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex ou <a href="mailto:cnil@le-rsi.fr">cnil@le-rsi.fr</a>	<b>Dispense de déclaration</b> : conforme au Règlement Unique CNIL RU042 relatif au Décret n° 2015-391
Autres informations (s'il y a lieu)	
► <b>Transferts de données hors Union Européenne</b> : NON ► <b>Droit d'opposition</b> : NON (Le droit d'opposition prévu à l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978 ne s'applique pas aux traitements autorisés par décret)	

Le Médecin Conseil Nationale  
Pascal Perrot



Le Directeur général  
Stéphane Seiller

